

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE ST-ADELPHÉ**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2020, À 16h15
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion (Règlement 2020-318 visant fixer les taux de taxes pour l'exercice 2021 et les conditions de perceptions.)
4. Dépôt et adoption du projet de règlement 2020-318 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.
5. Transfert de fonds budgétaires (Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2020).
6. Achat d'un souffleur à neige Honda.
7. Acceptation de l'offre de services de la Ville de St-Tite pour retenir les services d'une technicienne en documentation pour la période de juillet à décembre 2021.

REPORTÉ

VARIA :

8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le vingt et unième jour de décembre de l'an 2020, à 16h15, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Les avis publics pour la tenue de cette séance ont été affichés dans les délais prescrits.

Aucun contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 16H29

2020-12-270

Présentation de la séance du conseil par vidéoconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi vingt et unième jour du mois de décembre deux mille vingt à compter de 16h15 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020

du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020 par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2020-12-271

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

Adopté

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame Suzanne Tessier qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement (2020-318) visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.

Projet de
Règlement

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2020-318 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-318 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

SÉANCE extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le 21 décembre 2020, à 16h15 à laquelle étaient branchés à l'aide de l'application virtuelle Zoom :

LE MAIRE : PAUL LABRANCHE

LES MEMBRES DU CONSEIL :

BERNITA TÉTRAULT
MARIO MONTAMBAULT
LÉON GAGNON
DENIS SAVARD
SUZANNE TESSIER
CLAUDE THIFFAULT

Tous membres du conseil et formant quorum.

AVIS DE MOTION est donné par madame Suzanne Tessier qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception (règlement 2020-318).

À CES CAUSES,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.
Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 mai 2021 et le 3^e et dernier versement, le 15 août 2021.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2020-318.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

Taux de taxes 2021 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,557\$
Taxe Sûreté du Québec :	0,084\$
Taxe voirie locale :	0,22\$
Taxe route Bureau	0,009\$
Tarif d'entretien eau	66,15 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	64,45 \$ par unité
Tarif vidange résidentiel	131,50 \$ par unité
Tarif vidange chalet	122,50 \$ par unité
Tarif récupération (résidentielle)	54,41 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	97,50 \$ par unité

Tarif vidange fosse septique chalet 48,75 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal. 0,20 \$ par gallon suppl.

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 149,50\$; récupération 54,41\$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 174,50\$; récupération 54,41\$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 216,50\$; récupération 54,41\$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

Par unité: vidange 256,50\$; récupération 54,41\$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

Par unité: vidange 459,50\$, récupération 54,41\$

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 21^e jour de décembre 2020.

Adopté

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion le 21 décembre 2020

Adoption du projet de règlement le 21 décembre 2020

2020-12-272

Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2020

CONSIDÉRANT que le directeur général de la municipalité M. Daniel Bacon, a déposé une liste de transferts budgétaires au conseil municipal afin d'équilibrer différents postes sans que ne soit modifié le budget global de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que cette procédure permet d'équilibrer différents postes budgétaires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissances des transferts de postes proposés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le directeur général M. Daniel Bacon à procéder à l'appropriation d'un montant de 23 185\$ provenant du poste budgétaire surplus accumulé pour le transférer au poste budgétaire réseau d'eau pièces.

Du poste surplus accumulé 59 11 000 000 montant 23 185\$

Montant total de 23 185\$ transféré vers le poste budgétaire suivant :

- Poste réseau d'eau pièces 02 41300 649 montant 23 185\$

Pour un total des montants transférés : 23 185\$

Adopté

2020-12-273 **Achat d'un souffleur à neige Honda.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat, chez Baron et Tousignant de Trois-Rivières, d'un souffleur à neige de marque Honda HSS928CW de 28 pouces de largeur et ce, au montant de 3 524\$ plus taxes. **Adopté**

2020-12-274 **Levée de l'assemblée à 16h34**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général
